

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

DSDEN : LAVAL

Le directeur académique des services de l'éducation nationale de Mayenne,

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre II du livre V de la partie législative ;

Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu le décret n°90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

ARRETE COLLECTIF PORTANT INSCRIPTION AU TABLEAU D'AVANCEMENT

Arrête :

Article 1^{er} : Les 40 professeurs des écoles hors-classe dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la classe exceptionnelle du corps des professeurs des écoles au titre de l'année 2025. Un arrêté individuel de promotion et de classement précisera la date d'effet de cet avancement.

NOM USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM DAUBAS GOUSSIN	GERALDINE	E.E.PU CHANT D'OISEAU RUE CHANT D'OISEAU 53200 CHATEAU GONTIER SUR MAYENN
MM SAGOT	AGNES	E.P.PU R.P.I.D AVEC LA ROCHE NEUVILLE 1 RUE DE LA PROMENADE 53360 HOUSSAY
MM GUESDON FREITAS	CELINE	IEN MAYENNE SUD EST RUE MAC DONALD 53030 LAVAL CEDEX 9
MM JORRE ROUSSEL	MARIE-CHRISTINE	E.P.PU GALILEE 5 RUE VEGA 53470 MARTIGNE SUR MAYENNE
MM BEUREL-NGUYEN TRONG NGUYEN TRONG DAO	ANH-DAO	E.P.PU SUZANNE SENS 2 RUE DE L'EUROPE 53940 AHUILLE
M. BROUSSEY	LOIC	E.P.PU JULES VERNE 16 RUE DES TISSERANDS 53470 COMMER
M. MAHE	SYLVAIN	CLG VOLNEY 54 RUE DU POIRIER 53400 CRAON

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

DSDEN : LAVAL

NOM	USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
M. COCHERY		DENIS	E.P.PU PIQUE PRUNE 3 RUE VIONNAY 53150 NEAU
MM FRITEAU FERRON		PASCALE	E.P.PU JEAN-PIERRE BOURDIN ESPACE PAUL HAINRY 53600 VOUTRE
MM POULIN DUVEAU		SYLVAINE	E.P.PU RPIC MARIGNE PEUTON (EX LOIGNE IMPASSE DES MORILLANDS 53200 LA ROCHE NEUVILLE
MM MAHE BROUX		STEPHANIE	E.P.PU CASSIOPEE - RPID AVEC LE BIGNO 9 PLACE DE L'EGLISE 53170 MAISONCELLES DU MAINE
MM GENET		SANDRA	E.M.PU JACQUES PREVERT RUE JACQUES PREVERT 53800 RENAZE
MM GOHIER QUESNE		MARINA	E.P.PU JEAN MONNET 13 AVENUE DES SPORTS 53600 EVRON
MM VIAUX BESSONNEAU		STEPHANIE	CLG JEAN ROSTAND 2 RUE DES NATIONS UNIES 53200 CHATEAU GONTIER SUR MAYENN
MM LEGAI		NATHALIE	E.P.PU HENRI MATISSE 35 BIS RUE DE NORMANDIE 53440 MARCILLE LA VILLE
M. CLAUDE		CHRISTOPHE	IEN LAVAL AGGLOMERATION RUE MAC DONALD 53030 LAVAL CEDEX 9
MM LAGREE		ROZENN	IEN MAYENNE SUD OUEST RUE CITE ADMINISTRATIVE - MAC DO 53030 LAVAL CEDEX 9
MM GALOU JEANNE		MANUELLA	D.S.D. DE LA MAYENNE RUE MAC DONALD 53030 LAVAL CEDEX 9
MM ANTONI		MYRIAM	E.E.PU G.S. MARCEL PAGNOL RUE VINCENT AURIOL 53000 LAVAL

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

DSDEN : LAVAL

NOM	USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM POUTEAU		MAGALI	E.P.PU LE PETIT BOIS
GAULARD			10 RUE DE BALADE 53440 ARON
MM MALASSENET		ANNABELLE	E.M.PU LA SENELLE
			16 IMPASSE DE LA SENELLE 53000 LAVAL
M. HOUDOU		PHILIPPE	E.P.PU RPIC AMBRIERES ST LOUP COUESME
			15 RUE DES LAURIERS 53300 AMBRIERES LES VALLEES
MM LUCAS		ELISE	E.E.PU EMILE FUSSOT - RPIC JUBLAINS
LEMAITRE			53160 HAMBERS
M. CORNU		PASCAL	E.P.PU LES CORYLIS
			RUE DU BAC DE MENIL 53200 COUDRAY
MM VERHAQUE		NATHALIE	E.P.PU GALILEE
CESBRON			5 RUE VEGA 53470 MARTIGNE SUR MAYENNE
MM BEASSE		DOMINIQUE	E.P.PU LE TRAIT D'UNION RPIC LONGUEFU
			4 RUE DES OISEAUX 53200 GENNES LONGUEFUYE
MM POISSON		EVELYNE	E.M.PU PAULINE KERGOMARD
PELTIER			62 RUE DE NANTES 53000 LAVAL
MM LAPLANCHE		CHRISTINE	E.P.PU
CLEMENT			35 GRANDE RUE 53260 PARNE SUR ROC
MM ASSICOT		MARIA	E.E.PU G.S. JULES VERNE
			127 BOULEVARD KELLERMANN 53000 LAVAL
MM MARTIN		ARMELLE	E.P.PU EX CHATRES LA FORET
			1 BIS RUE DES VIGNES 53600 EVRON
MM BLANCHARD		MARLENE	E.E.PU G.S. JULES VERNE
			127 BOULEVARD KELLERMANN 53000 LAVAL

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

DSDEN : LAVAL

NOM	USUEL DE FAMILLE	PRENOM	AFFECTATION
MM BOISARD		LAURENCE	E.P.PU G.S. JACQUES PREVERT 7 RUE OLIVIER DE ROUGE 53200 CHATEAU GONTIER SUR MAYENN
MM LANDREAU		MARIELLE	IEN MAYENNE SUD EST RUE MAC DONALD 53030 LAVAL CEDEX 9
MM BAUDRY		ISABELLE	E.M.PU G.S. JEAN JAURES 18 RUE DE L'ORIENTTE 53230 COSSE LE VIVIEN
MM CHEVREUIL		KARINE	E.P.PU PERRINE DUGUE 1 ROUTE DE MONTSURS 53270 STE SUZANNE ET CHAMMES
MM DUPONT		FABIENNE	E.P.PU 11 RUE DES CAMELIAS 53970 L HUISSERIE
MM ARNAUD		NOELLE	ZIL LAVAL 4 53030 LAVAL CEDEX 9
MM TESNIERE		RACHEL	E.E.PU BONO CAMPO G. S. 9 RUE DE L'ECOLE 53960 BONCHAMP LES LAVAL
MM SABLE-HERCEND		VALERIE	E.E.PU LA MARELLE RPIC MONTFLOURS 4 RUE DU CHEMIN DE FER 53240 ANDOUILLE
MM BONNEL		BERENGERE	E.E.PU G.S. LOUIS PERGAUD 19 RUE DE L'ECOLE 53000 LAVAL

ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

DSDEN : LAVAL

Article 2 : le présent arrêté fait l'objet d'une publication pendant une durée de deux mois.

Fait le 17/07/2025

Le directeur académique des services de l'éducation nationale de Mayenne,

Le directeur académique,

Fabien AUDY

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposerez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.

NOTA :

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la classe exceptionnelle des professeurs des écoles est de 86.26 %, la part des hommes est de 13.74 %.
- La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des professeurs des écoles est de 85.00 %, la part des hommes est de 15.00 %.